

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTININ
25, rue de Charonne
91400 ORSAY

N° 257
M A I
1987

BSRS

DOSSIER

SPÉCIAL SECURITE SOCIALE

*Tout ce que vous voulez savoir sur la Sécurité Sociale
et que vous n'avez jamais osé demander ...*

Page 2 à 15

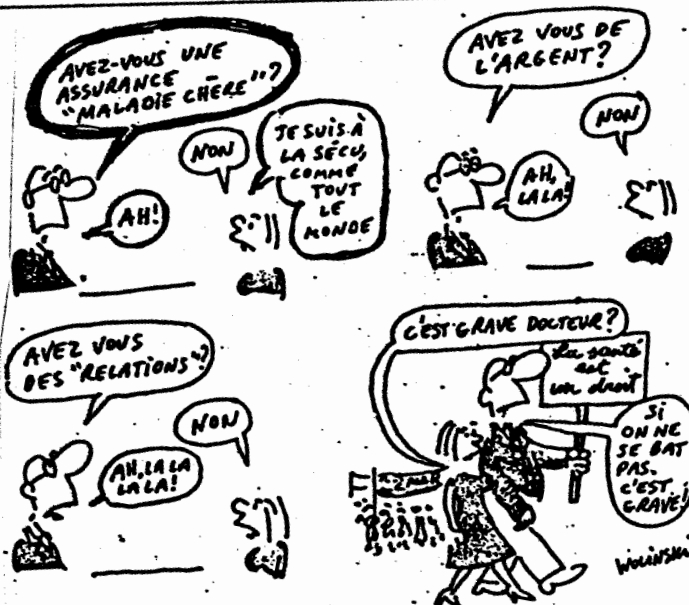
RESULTATS DES ELECTIONS AU COMITE NATIONAL

Page 16

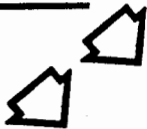
Pour la "SECU" UN GRAND 14 MAI

JOURNEE NATIONALE D'ACTION DE GREVES ET DE MANIFESTATIONS
A L'INITIATIVE DE LA C.G.T.

- ... pour DEFENDRE LA SECURITE SOCIALE
- ... contre LE PLAN SEGUIN



AVEC LA CGT, POUR :



LA SECURITE SOCIALE ET VOS REVENDICATIONS

LE 14 MAI : JOURNEE NATIONALE D'ACTION DE GREVES ET DE MANIFESTATIONS

Le gouvernement et la patronat s'accrochent à leurs objectifs :

- * Laminer la «SÉCU» ;
- * Réduire les salaires ;
- * Casser l'emploi ;
- * Liquider les libertés ;
- * Briser les droits, les statuts, les garanties collectives.

C'est dangereux pour les salariés, c'est nocif pour le pays et son économie.

Ils s'emploient à rechercher tous les appuis possibles pour faire accepter largement et au nom de la crise, leur politique.

Les États Généraux de la «SÉCU», ou les parodies de négociations, les rencontres à grand spectacle des «partenaires sociaux» ou les discussions confidentielles n'ont d'autre but que de créer des illusions, trouver les soutiens indispensables et gagner l'opinion publique et d'abord les salariés à accepter des sacrifices, à renoncer à leurs droits acquis, et, notamment, à leur protection sociale.

* AMPLIFIER LA RIPOSTE, IMPOSER DES SOLUTIONS IMMÉDIATES :

Ce n'est pas en pressurant le pouvoir d'achat des salaires et des pensions, en réduisant l'emploi, en rognant sur les droits acquis, en bridant les libertés que seront trouvées les solutions aux problèmes de la «SÉCU».

Ce n'est pas en limitant l'accès aux soins et à la santé, en aggravant les difficultés pour avoir et élever des enfants, en limitant les moyens pour bénéficier d'une bonne retraite, que la «SÉCU» se portera mieux. Au contraire, elle s'enfoncera dans les pires difficultés. C'est ce que contiennent les mesures gouvernementales.

IL Y A BIEN MIEUX A FAIRE !!

Ce dont les salariés, actifs et retraités, les assurés sociaux ont besoin, c'est d'une Sécurité Sociale de haut niveau, pour leur santé, leur famille, leur retraite.

C'est le sens des actions de la C.G.T. Elle exige notamment :

- * L'annulation immédiate des Plans Seguin et Barzach ;
- * Le retour aux remboursements à 100 % sans condition pour les maladies longues et coûteuses ;
- * Le remboursement au moins à 70 % des médicaments à vignettes bleues ;
- * Le rétablissement de toutes les prestations familiales supprimées depuis le 1er Janvier et l'augmentation de 10 % des prestations ;
- * Le maintien du droit à la retraite pleine et entière à 60 ans.

La «SÉCU» doit faire face à des besoins de financement. La C.G.T. a fait des propositions. Elles sont déjà très largement partagées.

Il s'agit de ne pas se tromper de poches. Les salariés ont déjà donné. C'est eux qui assument seuls, le financement de la «SÉCU».

D'autres doivent aussi apporter leur contribution :

- *Taxer les revenus du Capital Financier à hauteur de 12 % comme les salariés. C'est plus qu'il n'en faut pour résoudre les problèmes urgents de la «SÉCU».*
- *EXIGER le remboursement des dettes patronales. Ce n'est que simple justice.*
- *Réduire la part de financement du régime des salariés à celui des non-salariés.*

Ces 3 mesures applicables immédiatement sont celles du bon sens et de la vraie solidarité. C'est autour d'elles et pour leur traduction concrète que doivent se rassembler toutes celles et tous ceux qui veulent véritablement sauver la «SÉCU».

- *Fondamentalement, il est nécessaire de modifier le système de calcul des cotisations des entreprises pour favoriser les emplois.*

Pour la "SECU"



UN GRAND 14 MAI ||

Ces objectifs de lutte ont déjà le soutien de toutes celles et tous ceux qui se sont retrouvés à PARIS le 22 Mars avec la C.G.T. ou qui lui ont apporté leur soutien.

Vous avez été du nombre. Cela a compté. Le gouvernement en est réduit à louver. Mais ces objectifs demeurent.

La force d'un mouvement peut permettre de faire avancer les choses dans le bon sens. TOUT DEPEND DE VOUS, AVEC LA C.G.T.

SEULE, elle s'est opposée résolument à toutes les mesures contraires à vos intérêts ;

SEULE, dans les conseils d'administration, elle a combattu et s'est opposée aux Plans Seguin et Barzach

**C'EST ELLE QUI A ÉTÉ A L'INITIATIVE DES GRANDES LUTTES
POUR LES REVENDICATIONS ET POUR LA «SÉCU».**

LE 22 MARS, C'EST LA C.G.T.

Il a créé l'espoir et renforcé la combativité.

- *Le 14 MAI, EST UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA LUTTE pour la porter à un niveau supérieur encore. IL N'Y A PAS D'AUTRE VOIE.*

**DANS LES ENTREPRISES, LES QUARTIERS, LES LOCALITÉS,
LE 14 MAI, AVEC LA C.G.T.**

- **DÉFENDEZ LA «SÉCU»**
- **EXIGEZ L'APPLICATION IMMÉDIATE
DES PROPOSITIONS DE LA C.G.T.**

**TOUT EST POSSIBLE ! C'EST DE NOTRE
FORCE QUE CELA DEPEND**

SNTRS-CGT

POUR LA DEFENSE DE NOTRE PROTECTION SOCIALE

VOUS DEVEZ AFFRANCHIR VOTRE COURRIER SECURITE SOCIALE
LOI NO 87-39 DU 27 JANVIER 1987 - J.O. DU 28 JANVIER 1987

- A la Télévision, dans les spots publicitaires commandités par la Sécurité Sociale, les assurés sociaux timbrent le courrier destiné à leur caisse de retraite ou d'assurance maladie avec le sourire aux lèvres .

- C'est une des mesures du plan SEGUIN-BARZACH, avec notamment la diminution du remboursement des médicaments. Ce plan rencontre une opposition grandissante . La C.G.T. a organisé une MANIFESTATION NATIONALE, le 22 MARS à PARIS, de très grande ampleur.

Le gouvernement annonce la tenue avant l'été "d'Etats généraux sur la protection sociale".

• • • •

- LA SECURITE SOCIALE (ASSURANCE MALADIE , ALLOCATIONS FAMILIALES ASSURANCE VIEILLESSE) CONSTITUE UNE PART IMPORTANTE DES RESSOURCES
- DES SALARIES ET DES ANCIENS SALARIES (salaire indirect)

● LA SECURITE SOCIALE C'EST :

- . 37% en moyenne, des ressources des familles de salariés .
- . Pratiquement 100% des ressources des retraités et invalides .

- LA SECURITE SOCIALE CONSTITUE DONC UN VOLET IMPORTANT DANS LA DEFENSE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT .

Le budget de la sécurité sociale est la propriété des travailleurs puisque 98% des recettes proviennent des cotisations des salariés .

★★★★

● ● LES ATTAQUES SE SUCCEDENT TOUJOURS AVEC LA MEME COHERENCE :

- . Exemple , en 1967 les ordonnances confiant au patronat la gestion de la Sécurité Sociale, sans oublier la réduction des prestations,

- . En 1985, la réforme du code de Sécurité Sociale permet au gouvernement de porter tous les coups possibles contre les droits des assurés sociaux

- . La réforme du code de la Mutualité à laquelle a été associée la FNMF ouvre encore plus largement la porte aux compagnies d'assurances.

Il faut savoir qu'actuellement pour 30 Frs de cotisations, les sociétés d'assurances ne reversent que 7 Frs alors que la sécurité sociale reverse 23 Frs .

- . Depuis 1975 ce sont 8 plans qui se sont succédés pour soi-disant "rééquilibrer les comptes"

- . Les prélèvements supplémentaires sur les revenus et prestations familiales ont coûté depuis 1983 aux salariés actifs et retraités la somme de 150 milliards .

● ● ● LES OBJECTIFS DU PLAN SEGUIN-BARZACH :

Le plan de redressement de la Sécurité Sociale, entré en vigueur au 1er janvier 1987 a pour objectif d'économiser 9 à 10 milliards par an .

Selon la commission des comptes de la sécurité sociale, le déficit du régime général de la sécurité sociale approcherait les 30 milliards à la fin 1987 :

- ... ASSURANCE MALADIE : 17 milliards
- ... ASSURANCE VIEILLESSE : 13,6 MILLIARDS
- ... ALLOCATIONS FAMILIALES : 0,63 milliard

Seule : branche excédentaire : les accidents du travail (plus 1,5 milliard) .
Le budget de la sécurité sociale est de l'ordre de 600 Milliards .

Le "déficit" doit donc être relativisé (de l'ordre de 5%).

Sur les 9 milliards du plan SEGUIN : 6,65 milliards de francs découleraient de la remise sous diverses formes du remboursement à 100 %.

- Près de 3 millions d'assurés sociaux étaient pris à 100%
- Maintenant , au moins la moitié d'entre eux serait éliminée totalement
- Ceux qui restent paieront 60% sur les médicaments à "VIGNETTE BLEUE"

La modification du code de la sécurité sociale en 1985 , en faisant passer ce qui était du domaine de la LOI au domaine réglementaire (DECRET) , ouvrait la porte à la possibilité pour le gouvernement de décider autoritairement de remettre en cause des droits et acquis vieux de 40 ans .

Depuis Juillet 1985, sur 4200 médicaments, 1657 ne sont plus remboursés qu'à 40% . A l'époque , 379 médicaments étaient passés dans la liste des médicaments abusivement dits "DE CONFORT".

Le gouvernement actuel a annoncé la suppression du remboursement des vitamines (sauf D. et B.12) , en même temps qu'il décidait de remonter de 40 à 70% le taux de remboursement de 28 médicaments (dont 6 n'existent pas !)

● ● ● LES VRAIES RAISONS DU DEFICIT :

Le taux de croissance des dépenses des prestations sociales est sensiblement constant depuis 1963 . Bien que le rapport entre ce taux et celui du P.I.B. se soit aggravé, la France reste encore de ce point de vue à un niveau modeste si on la compare aux autres pays de la communauté :

Dépenses de protection sociale en % du PIB. Pour 1981 (Source Eurostat)

FRANCE 27,2	DANEMARK 29,3	RFA 29,5	BELGIQUE 30,2	PAYS BAS 31,7
-----------------------	-------------------------	--------------------	-------------------------	-------------------------

Leur évolution au cours des 10 dernières années montre que notre retard a eu tendance à s'accroître :

évolution des prestations 1980/70 en points de PIB

FRANCE + 6,3	DANEMARK + 8,1	RFA + 6,7	BELGIQUE + 8,8	PAYS BAS + 10,5
------------------------	--------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------

Il n'est pas possible de s'enfermer dans un raisonnement qui compare taux de croissance des prestations sociales et P.I.B. Ceci conduit à des conclusions pernicieuses parce qu'on ne dit rien sur le P.I.B. La question de fond posée est bien celle de la relance économique. La relance économique qui est une donnée essentielle de la politique de l'emploi . Elle a des effets positifs à la fois sur le financement de la protection sociale et sur les dépenses.

● LE CHOMAGE :

100 000 chômeurs en moins, c'est 6 milliards de cotisations en plus pour la sécurité sociale. L'aggravation du chômage, la perspective de 5 millions de chômeurs en 1990 ne va pas améliorer la situation .

L'aggravation du chômage est la principale cause du déficit de la sécurité sociale .

En outre, plusieurs centaines de milliers de chômeurs en fin de droit n'ont plus de couverture sociale .

Après les "restaurants du coeur" ; à quand les "hôpitaux du coeur " ? , et pourquoi pas au train où va la dégradation, bientôt aussi les "centres d'hébergement du coeur " ?

Dans la FRANCE d'aujourd'hui, n'y-a-t-il d'autres perspectives qu'une société de plus en plus inégalitaire ?

● LES DETTES PATRONALES :

Les dettes cumulées des Employeurs s'élèvent actuellement à 40 milliards (dont 1 milliard pour le RHONE) . La C.G.T. estime qu'un quart est récupérable rapidement, soit 10 milliards.

● DES ECONOMIES PEUVENT ETRE REALISEES

L'amélioration des conditions de travail , une véritable prévention à l'entreprise, entraineraient une meilleure santé, donc des économies pour la sécurité sociale .

SUR LE PRIX DES MEDICAMENTS :

- . Conditionnement : en moyenne 20% sont inutilisés
- . Publicité : 15% du prix (deux fois plus que la recherche)
- . Marge de circuit de distribution : 38% du prix de vente .

La diminution des remboursements est au contraire destinée à permettre une libération des prix des médicaments . "La dissociation du prix de vente du médicament et du montant de son remboursement est le seul moyen d'aller vers une certaine vérité des prix" (selon le président du Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique).

- . Sur l'informatique
- . Sur la gestion hospitalière.

LE DETAIL DES REDUCTIONS AU 1er JANVIER 1987

Ce plan d'économie se traduit par la réduction des remboursements et va toucher particulièrement les assurés les plus gravement malades .

● LISTE DES MALADIES LONGUES ET COÛTEUSES :

On compte désormais 30 maladies considérées comme longues et coûteuses (au lieu de 25) . Les personnes atteintes d'une de ces affections pourront être prises en charge à 100% après avis du contrôle médical . Mais la prise en charge ne concerne que les soins en rapport avec la maladie et non les traitements concernant une affection annexe pour laquelle le malade doit payer le ticket modérateur . Ainsi, ces assurés déjà gravement atteints dans leur santé, souvent en arrêt de travail, donc ayant des ressources modestes, devront assumer des dépenses supplémentaires .

● SUPPRESSION DE LA 26e MALADIE :

Jusqu'à maintenant les malades atteints d'une affection nécessitant un "traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse" mais ne figurant pas sur la liste des 25 maladies longues et coûteuses pouvaient être pris en charge à 100% de façon à ce qu'il ne reste à leur charge qu'une somme de 80 Frs par mois . A partir du 1er janvier cette mesure est supprimée ou sérieusement limitée (si la notion de "filet de sécurité" développée par Mr. SÉGUIN n'est pas de la simple poudre aux yeux). Ces malades devront donc assumer le coût du T.M. qui s'élève selon la nature des dépenses de 20% à 60 %.

Les décisions de prise en charge à 100% intervenues avant le 1er janvier 1987 restent applicables au plus tard jusqu'au 1er Juillet 1987.

Le champ d'application du 100% sera terriblement restreint : seront désormais exclus du champ d'application : le rachitisme infantile, une forme infantine de malformation cardiaque .

Le gouvernement envisage par ailleurs la suppression du 100% pour les interventions .

Les assurés atteints d'une affection longue et coûteuse non inscrite sur la liste des 30 nouvelles maladies, ou dont l'affection, bien qu'inscrite sur cette liste, ne répond aux critères de gravité introduits dans cette liste, se voient contraints de supporter la charge du ticket modérateur .

A titre d'exemple, il en est ainsi des assurés atteints d'une TUBERCULOSE qui ne serait pas jugée "active", ou d'une SCLEROSE EN PLAQUE jugée "NON INVALIDANTE".

L'arrêté du 30 Décembre 1986 (paru au J.O. du 22 Janvier !) atténue sans le remettre en cause, les méfaits de ce dispositif particulièrement restrictif .

Un "filet de rattrapage" prévoit en effet que, sous certaines conditions, les dépenses supportées par les assurés en cause pourront être prises en charge dans la limite de 24 mois.

Les conditions à remplir sont à ce point restrictives qu'on peut légitimement émettre quelques doutes sur la portée réelle de ce prétendu "dispositif de sauvegarde".

● FORFAIT HOSPITALIER JOURNALIER :

Le forfait journalier hospitalier qui était de 23 Frs passe au 1er janvier 1987 à 25 Frs.

Le gouvernement vient de faire voter une nouvelle loi instituant des forfaits plus élevés et différenciés selon la nature, la durée et le lieu même de l'hospitalisation.

● PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Les caisses primaires d'assurance maladie pourront prendre en charge au titre des prestations supplémentaires, sur demande de l'assuré, tout ou partie du ticket modérateur concernant les médicaments qui ne sont remboursés qu'à 40%. Cette mesure concerne uniquement les malades atteints d'une affection figurant sur la liste des 30 maladies longues et coûteuses.

Rappelons que les prestations supplémentaires ne sont accordées aux assurés que si leur situation financière le justifie .

L'assistantat remplacera ainsi le droit .

● REMBOURSEMENT DES MEDICAMENTS :

Les médicaments destinés au traitement des troubles ou affections sans caractère habituel de gravité supportent un ticket modérateur de 60% . Tous les assurés sociaux y sont soumis, y compris ceux qui sont pris en charge à 100% puisque cette prise en charge ne concerne que le traitement de l'affection longue et coûteuse et non les éventuels troubles annexes dont peut souffrir l'assuré .

● ARRET DE TRAVAIL SUPERIEUR A 3 MOIS :

Les assurés sociaux dont l'état de santé nécessitait un arrêt de travail d'au moins trois mois bénéficient de l'exonération du ticket modérateur à partir du 1er jour du 4e mois. Cette disposition est supprimée . Désormais les assurés sociaux malades, arrêtés pour une durée supérieure à trois mois, ce qui suppose tout de même un mauvais état de santé, devront continuer à assurer la charge du ticket modérateur , à moins d'être reconnus atteints d'une des 30 maladies figurant sur la liste .

30 < 25 + 1

LISTE DES TRENTE MALADIES LONGUES ET COÛTEUSES

- accident vasculaire cérébral invalidant ;
- cplasie médullaire ;
- artériopathie chronique et évolutive (y compris coronarite) avec manifestations cliniques ischémiques ;
- bilharziose compliquée ;
- cardiopathie congénitale mal tolérée, insuffisance cardiaque grave et valvulopathie grave ;
- cirrhose du foie décompensée ;
- déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé et déficit immunitaire acquis grave (syndrome immuno-déficitaire acquis) ;
- diabète insulino-dépendant ou non insulino-dépendant ne pouvant pas être équilibré par le seul régime ;
- forme grave d'une affection neuromusculaire (dont myopathie) ;
- hémoglobinopathie homozygote ;
- hémophilie ;
- hypertension artérielle sévère ;
- infarctus du myocarde durant de moins de six mois ;
- insuffisance respiratoire chronique grave ;

- lèpre ;
- maladie de Parkinson ;
- maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé ;
- mucoviscidose ;
- néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique pur primitif ;
- paraplégie ;
- périartérite noueuse, lupus érythémateux aigu disséminé, sclérodermie généralisée évolutive ;
- polyarthrite rhumatoïde évolutive grave ;
- psychose, trouble grave de la personnalité, amertume mentale ;
- rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives ;
- sclérose en plaques invalidante ;
- scoliose structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne ;
- spondylarthrite ankylosante grave ;
- suites de transplantation d'organe ;
- tuberculose active ;
- tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.

LES MUTUELLES MASQUENT-ELLES LES ATTAQUES CONTRE LA PROTECTION SOCIALE ?

N°		MONTANT DES PRELEVEMENTS		MONTANT DES DÉPENSES		MONTANT DES REVENUS		
1 SOINS DU 20/12/86								
CONSULTATION	1	100	11000	11000	75	8250	20	2200
PHARMACIE	1	100		1960	40	764	55	1078
PHARMACIE	1	100		1515	70	1061	25	379
PHARM. N. REMB.	1	100		1515		NON REMB.		
ANALYSES	1	8000	13605	13600	65	8840	25	3400
INFIRMIER	1	150	1995	1995	65	1297	30	599
		292,32	76,54	270,68				

Exemple ci-dessus :

Somme déboursée 315.85F

Remboursement SS + MGEN 278.88 F

Reste à charge à l'assuré : 36.97 F soit 12%.

Quand le régime obligatoire de la Sécu baisse le taux de remboursement de 80% à 75% pour 100 Frs dépensés par un assuré social, la part de la couverture complémentaire passe de 20 Frs à 25 Frs = 25 % d'augmentation de la dépense pour la Mutuelle .

Quand le taux de remboursement de nombreux médicaments est abaissé de 70% à 40% seulement, la Mutuelle devra doubler les sommes consacrées au remboursement complémentaire .

Le plan SEGUIN entrainerait un surcroît de 6 milliards pour les Mutuelles .

Pour 100 Frs dépensés, le remboursement mutualiste passe de 30 Frs à 60 Frs

CONCLUSION : ou la Mutuelle augmente ses cotisations ou elle rembourse moins.

Les Mutuelles, avec leurs 25 millions de bénéficiaires peuvent jouer un rôle dans la mobilisation pour le retrait du plan SEGUIN-BARZACH .

● Ainsi une **Coordination Nationale des Mutuelles et professions de santé** vient de se créer. Elle rassemble :

- . La Fédération des Mutuelles de France,
- . Les Mutuelles du Lot, de la Corrèze, des Charentes maritimes, de la Presse et du Livre, des Hospitaliers, la CCAS EDF GDF, Association Nationale pour le développement de la médecine d'équipes, l'Union des Médecins de centres de santé, le syndicat des chirurgiens dentistes des centres de santé, l'Union syndicale de la Médecine ... Une association de pharmaciens en tant qu'observateurs ...

● **CETTE COORDINATION SE FIXE 4 OBJECTIFS :**

- . La défense et la promotion du droit à la santé pour tous dans un processus continu de réduction des inégalités
- . Le retrait des plans SEGUIN - BARZACH aux conséquences inhumaines, inégalitaires et inflationnistes,

. La conquête d'une protection sociale obligatoire de haut niveau, plus solidaire avec un financement plus juste, plus efficace, faisant contribuer l'ensemble des richesses nationales et favorisant l'emploi et la sauvegarde des solidarités, en excluant du champ de la protection sociale maladie les assurances et institutions financières .

. Le développement d'une alternative sanitaire et sociale fondée sur la coopération nationale et décentralisée à la sécurité sociale, de la mutualité et des professions de santé .

● ● ● MEDICAMENTS DITS "DE CONFORT" (VIGNETTES BLEUES)

► UNE NOTION CHOQUANTE ET ARBITRAIRE

- *Ces médicaments sont très souvent utilisés par des personnes âgées qui souffrent de vertiges, bourdonnements d'oreilles et autres troubles de la circulation artérielle.*

**DEPENSE A LA CHARGE
DU MALADE POUR
1 MOIS DE TRAITEMENT**

- Vadilex : 65,45 F. 118 F à charge par mois.
- Sermion : 51,85 F. 94 F à charge par mois.
- Tanakan : 47,20 F. 85 F à charge par mois.
- Torental : 43,65 F. 79 F à charge par mois.
- Praxilène : 40,45 F. 73 F à charge par mois.
- Hydergine : 29,95 F. 54 F à charge par mois.

n°	nature des prestations	qté	coef.	prix payé	base de rembt	taux ss	rembt ss	taux mgen	rembt mgen
1	SOINS DU 02/02/87								
	PHARMACIE	1	100		2425	70	1698	25	606
	PHARMACIE	1	100		18190	40	7276	55	10005

7% VIGNETTE
 PANCRÉOLACE
 Forme Adulte 100 mg.
 307.792.5 F. 32.10

7% ★ VIGNETTE
 EUROBIOL
 40 comprimés
 311625-2 F. 19.80

- Pour votre confort, soignez votre pancréatite chronique !!!

● Les principales victimes du plan SEGUIN semblent être les personnes âgées, souvent prises en charge à 100 % dans le cadre de la 26^e maladie et bénéficiaires du tiers payant (autorisation d'avance). Elles doivent payer au pharmacien 60 % du prix des médicaments à "VIGNETTE BLEUE". La plupart n'ont pas de mutuelle et ne peuvent plus adhérer (coût trop élevé). Certaines, aux ressources modestes, renoncent à prendre les médicaments, faute de moyens financiers. Un "filet de rattrapage" individuel semble possible, mais les délais de réponse sont très longs (selon les pharmaciens).

La Caisse d'Assurance Maladie du Rhône reçoit actuellement, en moyenne, 2 300 appels par jour, des victimes du plan SEGUIN.

Ainsi, comme le disait il y a quelques années, certains "humanistes", les Français devront réapprendre à mourir moins vieux !!!!

► **LOI DE FINANCES 1987 : UN CHOIX DE CLASSE**

● **REDUCTION ET ALLEGEMENT D'IMPOTS**

L'EVALUATION CI-DESSOUS RESULTE DE SIMPLES INCIDENCES DECOULANT
DES PRINCIPALES MESURES FISCALES DE SUPPRESSION, REDUCTION ET
ALLEGEMENT FIXES DANS LA LOI DE FINANCES POUR 1987

• Suppression de l'impôt sur les grandes fortunes :	3,917 milliards de F.(1)
• Réduction de 65 à 58% de la tranche maximale du barème de l'impôt sur le revenu	5 milliards de F.(2)
• Réduction de la taxe progressive sur certains frais généraux des entreprises	0,760 milliard de F. (3)
• Réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 45%	8 milliards de F.(2)
• Réduction du poids de la taxe professionnelle	5 milliards de F.(3)
• Réduction des taxes sur le fuel lourd et le gaz naturel à usage industriel	0,510 milliard de F. (3)
• Allègement des froits sur les donations, partages	0,080 milliard de Frs (3)

	23,267 milliards de Frs.

(1) Produit de l'impôt en 1985 (hors prélèvement sur bons anonymes)

(2) Evaluation faite par la Fédération CGT des Finances

(3) Loi de Finances pour 1987

► **QUELQUES VERITES TOUJOURS BONNES A RAPPELER :**

● **EMPRUNT GISCARD (7% - 1973)**

Montant des intérêts payés le 16/1/87 au titre de l'année 86 3,585 milliards
de Frs.

Le total des intérêts payés depuis 1974 s'élève à 34,059 milliards
de Frs.

Le 16/1/1988 outre le versement des intérêts de l'année 87, le capital devra être remboursé.
Il représente environ : 52 milliards de francs.

- La part des profits réinvestis a reculé de 10 points en 5 ans (elle n'est plus que 59,4 % en 85 contre 64,4% en 1981)
- Les placements financiers des entreprises ont littéralement explosé puisque leur part dans le total des utilisations des ressources est passé à 33,6% en 1985 (24,1% en 1984) et représente la moitié des ressources qui vont à l'investissement.
- En 1985, le nombre des redevables de l'I.G.F. s'élevait à environ 95.000 ayant déclaré détenir un patrimoine de 628 milliards de Frs (hors biens professionnels qui font l'objet d'une exonération et des divers biens n'ayant pas été inclus dans l'assiette de l'impôt: objets d'antiquité, d'arts, de collection, bois et forêts ...)
- En 1987, 9 milliards de Frs d'exonérations de cotisations sociales aux entreprises embauchant des jeunes. Conséquences : augmentation considérable du chômage (+ 10%) des 25 - 49 ans en moins d'un an.

▶ ▶ LES PAROLES ET LES ACTES

A sa sortie de 2 heures d'entretien avec Jacques CHIRAC, André BERGERON a annoncé qu'il avait obtenu des garanties importantes sur certains points, notamment "l'assurance que le Gouvernement ne céderait pas à la tentation d'une sécurité sociale à deux vitesses", alors que le processus est déjà amorcé. Les mesures entrées en vigueur en Janvier frappent les plus fragiles : personnes âgées, malades, familles nombreuses. Au cours du même mois, les bureaux d'aide sociale ont vu les demandes de secours doubler. " De tous côtés, à juste titre, des voix s'élèvent pour contester le bien fondé du moindre remboursement des médicaments dits de confort", souligne F.O.

Rappelons que M. DERLIN, secrétaire confédéral de F.O. préside la CNAM, en "gestionnaire responsable" ...

Pour la clarté... voici les votes des uns et des autres dans les Conseils :

▶ CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

. Les votes par rapport aux mesures SEGUIN

	C.G.T. 2	F.O. 2	C.F.D.T. 1	C.F.T.C. 1	C.G.C. 1	C.N.P.F. 4	FEN 1	F.N.M.F. 1
Franchise postale	Contre	Prend acte	Prend acte	Contre	Pour	Pour	Contre	Contre
Forfait hospitalier Modulation	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
Augmentation à 31 F	Contre	Contre	Contre	Contre	Abstention	Idem	Contre	Contre
23 maladies révision	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour
Aménagement exonération TM (*) en cas d'affection de longue durée (les 2 feuilles de maladie)	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre
Suppression exonération TM (*) pour les médicaments remboursés à 40 %	Contre	Contre	Contre	Abstention	Pour	Pour	Contre	Contre
Suppression éxa. de TM lié à un arrêt de travail supérieur à 3 mois	Contre	Contre	Contre	Abstention	Pour	Pour	Contre	Contre
Indemnités journalières période de référence 3 mois	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention	Contre
Suppression de revalorisation à partir des Conventions Collectives	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Contre	Contre

(*) au titre personnalité qualifiée

(.) Ticket Modérateur

● CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

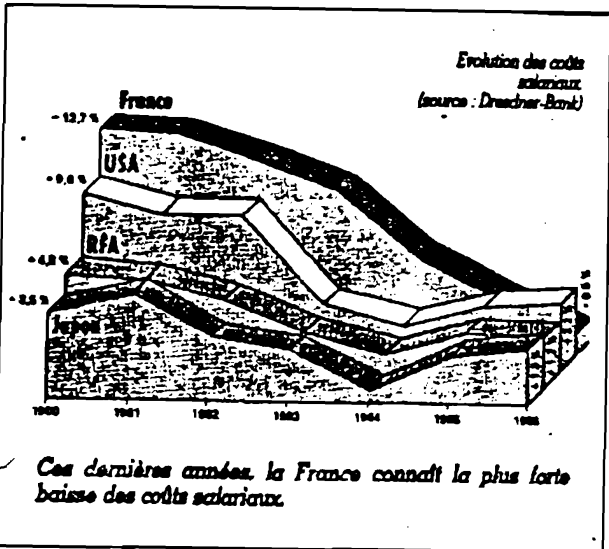
Le Conseil de cette Caisse le 4 Décembre 86 a décidé à la majorité, sauf les Administrateurs CGT qui ont voté CONTRE, d'augmenter la participation des personnes âgées concernant le tarif horaire des aides ménagères qu'elles utilisent.

Cela est inadmissible, alors que la revalorisation des pensions est insignifiante et ne couvre même pas la hausse des prix.

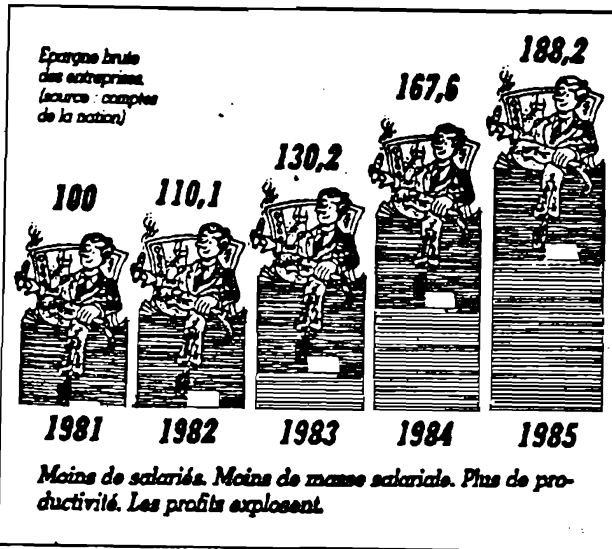
LA C.G.T. PROPOSE D'AUTRES SOLUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE :

- ... Instaurer une cotisation sur les revenus du capital au même taux que celui prélevé sur les salaires , il rapporterait 36 Milliards ,
- ... Moduler les cotisations des entreprises en fonction des richesses créées et des salaires versés pour favoriser l'emploi et éviter de pénaliser les entreprises employant beaucoup de main d'oeuvre
- ... Mettre en place un fonds de garantie, alimenté par une cotisation employeurs pour compenser les dettes patronales
- ... Stopper les suppressions non justifiées d'emplois, combattre le travail précaire, augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail, pour réduire les accidents de travail et les maladies graves d'origine professionnelle .

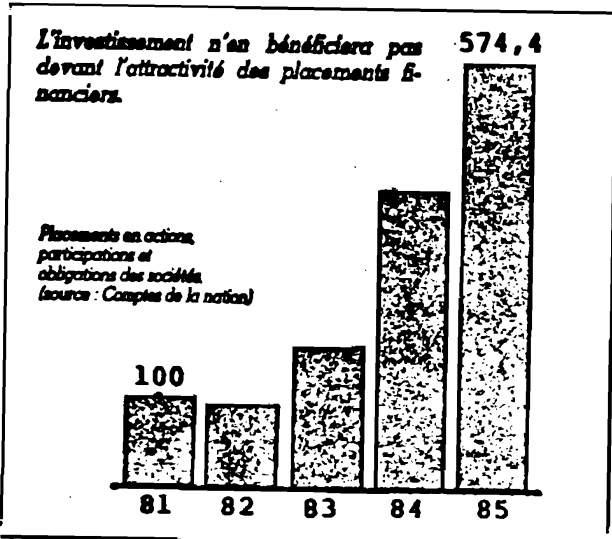
Les coûts salariaux baissent



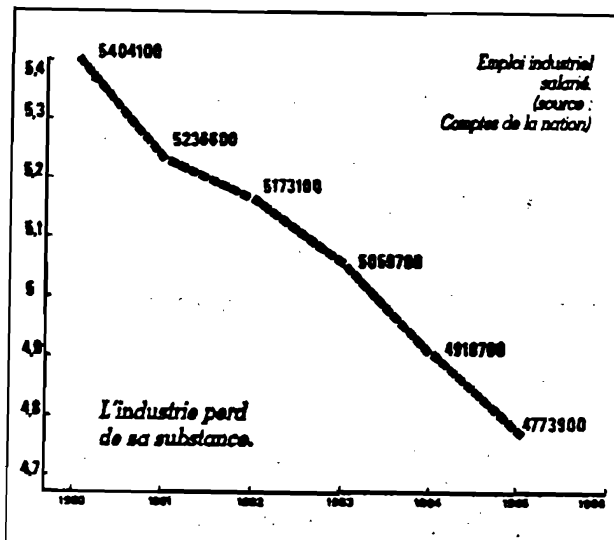
Les profits s'envolent...



...en placements financiers



L'emploi s'effondre



➤ QUELQUES REALITES A CONNAITRE :

● IL N'Y A PAS TROP DE MEDECINS EN FRANCE :

- 1 pour 550 habitants en France
- 1 pour 450 habitants en R.F.A.
- 1 pour 390 habitants en Espagne
- 1 pour 345 habitants en Italie

● INEGALITE DEVANT LA MORT :

Une enquête de l'INSEE (1975) montre qu'à 35 ans, l'espérance de vie est de :

- Manoeuvre : 32,9 ans ---)) 67,9 ans
- O.S. : 34,7 ans ---)) 69,7 ans
- Cadre Supérieur : 40,5 ans ---)) 75,5 ans
- Instituteurs : 40,9 ans ---)) 75,9 ans

● LA PART "SALARIE" DANS LES RECETTES DE LA SECURITE SOCIALE EST EN AUGMENTATION CONSTANTE :

En 10 ans, la part "Employeur" a été réduite de 3/4 à 2/3 des recettes, alors que la part "salarié" a été augmentée de 1/4 à 1/3 des recettes de la S.S.

LES VERITABLES ETATS GENERAUX

L'expérience récente a montré qu'une mauvaise loi, un mauvais décret, peuvent être abandonnés, à condition de s'y mettre tous, de peser très fort.

C'EST L'AFFAIRE DES ASSURES SOCIAUX, DE TOUTES CELLES ET DE TOUS CEUX QUI SONT ATTACHES A LA SECURITE SOCIALE.

La C.G.T. a toujours été de ceux-là.

Après la puissante manifestation du 22 mars...

AUJOURD'HUI IL FAUT FAIRE PLUS, PLUS GRAND, PLUS FORT.

Tous ensemble le 14 mai

A PARIS : MANIFESTATION A PARTIR DE 11 H de la Bastille à Concorde.

Point de rendez-vous de la FERC-CGT : angle du Bld Henri IV et rue Saint-Antoine.

Dossier réalisé par les Sections syndicales UNES, SNRS et SCPEX de Lyon.

"Ami mutualiste, oui ça suffit
comme ça"

C'est ainsi que dans une lettre insérée dans les publications mutualistes (dont la revue de la MGEN) destinées aux fonctionnaires, René TEULADE président de la FNMF (Fédération nationale de la mutualité française) s'adresse aux adhérents.

A cet envoi est joint un bulletin de vote plébiscitant les positions de cette organisation (comment qualifier autrement une "consultation" où on fait les demandes et les réponses ?)

Au fait, quelles sont les positions de la FNMF et plus particulièrement de la MGEN quant aux graves atteintes portées par le Gouvernement et le Patronat contre la Sécurité sociale et les retraites ?

Dans quelle publication de la MGEN trouve-t-on une condamnation de la politique actuelle en matière de protection sociale collective ?

Le numéro de février 87 est éclairant : l'édito ne fait que conseiller au(x) malade(s) de ne pas s'adresser aux praticiens du secteur à honoraires libres. Sous le titre "maladies graves, des critères draconiens", après l'exposé des nouvelles mesures en matière de maladies graves, l'auteur de l'article se contente d'indiquer que plus de 500 000 malades sont concernés et que pour quelque 150 000 d'entre eux, la suppression de la 26^e maladie apportera un changement ... parfois très sensible dans leur situation sociale.

Peut-être la MGEN proposera-t-elle aux mutualistes en bonne santé d'aider financièrement leurs collègues moins chanceux, comme elle l'a fait -au nom de la solidarité- pour les chômeurs en fin de droits !

Côté retraite, la MRIFEN (Mutuelle retraite des instituteurs et fonctionnaires de l'éducation nationale) très liée à la FEN, nous propose de "lutter" contre "la retraite au rabais" (Cf le dernier dépliant publicitaire envoyé aux sociétaires de la MGEN) par un complément retraite, variable suivant les cotisations versées et l'âge du départ à la retraite 55, 60, ... 65 ans !

La MGEN est d'autre part gestionnaire de fonds sociaux du Ministère de l'Education nationale. Elle joue l'intermédiaire entre l'Etat et les usagers, ce qui est contraire à l'esprit mutualiste; de plus de quels moyens disposons nous pour décider de la destination de ces fonds ?

Quel est donc l'objectif de ce référendum ?
Il s'inscrit dans la préparation des futurs états généraux de la sécurité sociale dont CHIRAC a dit "qu'ils ne devaient pas conduire à modifier l'entreprise de démolition de la protection sociale mise en oeuvre depuis 1985".

Les dirigeants réformistes ont approuvé à la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) la réduction des soins, pratiquent la délégation de mandats, tentent donc de détourner

le mécontentement des usagers sur des solutions d'aménagement de la crise.

L'attitude de la CGT est toute autre : elle s'appuie sur la volonté de lutte de la grande masse des travailleurs et mutualistes pour s'opposer au recul de la couverture sociale exprimée avec force et dynamisme le 22 mars à Paris.

Tant sur la forme que sur le fond, le référendum est pervers. Il convient que chaque adhérent mutualiste réponde à la sollicitation de la FNMF (via la MGEN) par un bulletin de vote qui exprime véritablement son refus de la destruction en cours et ses réelles aspirations.

C'est le sens du bulletin de vote que la FERC vous propose de signer et expédier massivement à la MGEN.

FERC

CGT

EXPRESSION DIRECTE

des mutualistes pour le maintien et le développement de la protection sociale collective

- Je désapprouve les positions de la Mutualité française
- L'argent existe ailleurs que dans mes poches
- Comme le million de manifestants du 22 mars 1987, j'approuve les propositions de la CGT notamment pour un financement accru sur les revenus du capital
- Je veux une véritable protection sociale gérée par les élus des travailleurs, décentralisée et démocratique.

Mettez une croix dans quand votre réponse est oui.

NOM
prénom

ADRESSE

Adresser à Monsieur le Président de la MGEN
34, Place Raoul Dautry
75478 PARIS CEDEX 15

15.

R E S U L T A T S E L L E C T I O N A U C O M I T E N A T I O N A L

N°SEC.	INSCRITS	VOTANTS	%	B./NULS	%	EXPRIMES	SNTRS CGT+	%	S6EN CFDT	%	SNIRS CGC	%	SNPREES FO	%	SNPTES FEN	%	DIVERS	%	ELUS		
1	1406	758	53,91%	30	3,96%	728	340	46,70%	237	32,55%	151	20,74%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	CLAPIER F.
2	842	385	45,72%	6	1,56%	379	119	31,40%	173	45,65%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	78	20,58%	78	20,58%	RENARD (SNPCEN)
3	158	96	60,76%	7	7,29%	89	34	38,20%	26	29,21%	29	32,58%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	JACOBZONE M.
4	98	43	43,88%	4	9,30%	39	15	38,46%	24	61,54%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	ESCALIER D.
5	303	179	59,08%	12	6,70%	167	69	41,32%	98	58,68%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	PLANTARD J.
6	461	294	63,77%	13	4,42%	281	119	42,35%	116	41,28%	46	16,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	FONDERE J.P.
7	395	248	62,78%	18	7,26%	230	67	29,13%	77	33,48%	45	19,57%	41	17,83%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	LAFFORGUE J
8	662	372	56,19%	13	3,49%	359	90	25,07%	156	43,45%	113	31,48%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
9	398	245	61,56%	11	4,49%	234	72	30,77%	94	40,17%	67	28,63%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	SLUCKI G
10	337	200	59,35%	28	14,00%	172	68	39,53%	104	60,47%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	SCANDELLARI B
11	301	178	59,14%	20	11,24%	158	65	41,14%	72	45,57%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	21	13,29%	0	0,00%	STEIMETZ D.
12	342	203	59,36%	11	5,42%	192	82	42,71%	75	39,06%	0	0,00%	35	18,23%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	PIQUARD G
13	299	169	56,52%	5	2,96%	164	47	28,66%	64	39,02%	31	18,90%	27	16,46%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	DEHAY J
14	438	273	62,33%	15	5,49%	258	76	29,46%	112	43,41%	70	27,13%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	MATTIAUX A
15	239	157	65,69%	7	4,46%	150	46	30,67%	57	38,00%	47	31,33%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
16	368	217	58,97%	7	3,23%	210	52	24,76%	87	41,43%	55	26,19%	0	0,00%	16	7,62%	0	0,00%	0	0,00%	
17	340	215	63,24%	5	2,33%	210	64	30,48%	89	42,38%	57	27,14%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	LAUREYNS J
18	975	551	56,51%	22	3,99%	529	203	38,37%	198	37,43%	129	24,39%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	LESQUEREN C
19	474	238	50,21%	10	4,20%	228	90	39,47%	87	38,16%	0	0,00%	51	22,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	PEJOUX R
20	348	186	53,45%	27	14,52%	159	49	30,82%	110	69,18%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	LARQUE P
21	363	216	59,50%	29	13,43%	187	56	29,95%	141	75,40%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	GERMANIQUE JC
22	236	134	56,78%	14	10,45%	120	31	25,83%	89	74,17%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	HOMO JC
23	183	0	0,00%	0																	
24	480	228	47,50%	14	6,14%	214	96	44,86%	128	59,81%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	BELAICH A
25	242	135	55,79%	6	4,44%	129	48	37,21%	81	62,79%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	NULLANS G
26	331	198	59,82%	22	11,11%	176	54	30,68%	122	69,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	KLEIN EUDE D
27	375	209	55,73%	9	4,31%	200	32	16,00%	104	52,00%	64	32,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
28	469	201	42,86%	55	27,36%	146	146	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	NEEL H SANTAROHAMA M
29	413	241	58,35%	17	7,05%	224	94	41,96%	126	56,25%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	BOUDINOT M
30	220	129	58,64%	3	2,33%	126	54	42,86%	57	45,24%	15	11,90%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	JACQUET AY
31	307	190	61,89%	6	3,16%	184	75	40,76%	66	35,87%	43	23,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	CHANCONIE M
32	449	288	64,14%	18	6,25%	270	81	30,00%	113	41,85%	0	0,00%	76	28,15%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	LACAZE B
33	250	135	54,00%	5	3,70%	130	31	23,85%	77	59,23%	22	16,92%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	GLUCK D
34	379	218	57,52%	16	7,34%	202	76	37,62%	126	62,38%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	KIEFFER A
35	265	164	61,89%	2	1,22%	162	62	38,27%	51	31,48%	34	20,99%	15	9,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	POUYLLAU D
36	329	184	55,93%	7	3,80%	177	36	20,34%	77	43,50%	49	27,68%	15	8,47%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
37	206	122	59,22%	3	2,46%	119	12	10,08%	50	42,02%	34	28,57%	0	0,00%	13	10,92%	0	0,00%	0	0,00%	
38	82	45	54,88%	3	6,67%	42	3	7,14%	28	66,67%	11	26,19%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
39	134	85	63,43%	5	5,88%	80	14	17,50%	29	36,25%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	37	46,25%	0	0,00%	
40	183	132	72,13%	3	2,27%	129	18	13,95%	58	44,96%	53	41,09%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
41	161	100	62,11%	4	4,00%	96	9	9,38%	43	44,79%	44	45,83%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
42	166	106	63,86%	6	5,66%	100	32	32,00%	38	38,00%	30	30,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	PAPIN M
43	201	134	66,67%	6	4,48%	128	21	16,41%	51	39,84%	37	28,91%	19	14,84%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
44	105	54	51,43%	2	3,70%	52	10	19,23%	24	46,15%	18	34,62%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
45	67	35	52,24%	5	14,29%	30	0	0,00%	30	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
TOTAL	2080	971	46,68%	106	10,92%	865	376	43,47%	435	50,29%	64	7,40%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	

16.